

PROTOCOLE D'ACCORD POUR UN REPAS AU RESTAURANT

Il s'applique à tous les repas de fête se déroulant au restaurant le Caveau dans la limite de 50 à 150 personnes

Personnels

Nos tarifs tiennent compte du service à savoir ; pour une prestation de 100 Personnes, 2 cuisiniers, 3 à 4 serveurs, sont nécessaires, pour des vacations de 5 heures (5h de service), exemple : de 20h à la fin de la soirée 1h. Au-delà seront facturées des heures supplémentaires à 45 € de l'heure par employé.

La vaisselle

Nous vous joignons un tarif de l'organisme de location, et évaluerons ensemble vos besoins.

Si nous utilisons celle du restaurant, elle est facturée au tarif de 5 euros par personne pour le repas.

Si vous souhaitez des personnalisations que nous ne possédons pas, nous pouvons vous proposer en supplément le tarif de l'organisme de location

Boissons

Nous pouvons vous proposer les vins de notre cave en fonction du menu souhaité, de même vous pourrez choisir la clairette ou le champagne qui accommoderont votre fontaine. Vous pouvez cependant apporter vos propres vins, nous facturons le droit de bouchon.

Repas enfants

Les enfants jusqu'à 12 ans bénéficient d'un tarif unique de 18,00€ comprenant le plat et le dessert, les enfants de plus de 12 ans sont considérés comme des adultes.

Tarif

Nous pouvons privatiser le restaurant

- 880€ de 16h à la fin de la soirée*
- 880€ la demi journée supplémentaire soit 1600 euros pour la journée*
- 490€ le parc, pour l'apéritif, ou le repas du lendemain*
- 490€ pour la privatisation de l'espace bar a vin et bar de nuit jusqu'à 3h du matin hors personnels*

Paiement

La réservation de la date est définitivement prise en compte après réception de votre acompte de 1000€. Au début de l'année précédent la réception nous vous demandons un acompte 50% de la livraison totale et signature du bon de commande et du présent protocole avec la mention lu et approuvé, bon pour accord. Le jour de la réception nous vous demandons le solde de la facture. Nous facturons le nombre que vous avez confirmé 21 jours avant la réception par écrit

(mail avec accusé de réception ou courrier)